

Séance Conseil communal du 3 décembre 2022

Il est 9h00 lorsque le président ouvre la dernière séance annuelle du Conseil communal à la Salle du Conseil de Rougemont.

Sont présents : 33 conseillers/ères
 La Municipalité
 Le Boursier
 M. Tell Schwitzguébel, huissier

Excusés M. Patrick Tschudin
 M. Bernard Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour suivant est présenté :

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 13/2022 - Budget 2023
5. Préavis N° 14/2022 - Demande de crédits complémentaires budget 2022
6. Préavis N° 15/2022 - Adoption du règlement sur les émoluments en matière de police des constructions
7. Préavis N° 17/2022 - Demande d'un crédit d'étude dangers naturels, sécurisation du torrent du village, avant-projet, projet d'ouvrage et mise à l'enquête
8. Préavis N° 18/2022 - Modification de la taxe de résidence
9. Réponse au postulat de M. Gilles Châtelain du 22 mars 2022 – « Postulat concernant la protection des oiseaux nicheurs emblématiques du Pays-d'Enhaut »
10. Divers et propositions individuelles

Suite à la demande de la Municipalité, le président propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 13/2022 - Budget 2023
5. Préavis N° 14/2022 - Demande de crédits complémentaires budget 2022
6. Préavis N° 15/2022 - Adoption du règlement sur les émoluments en matière de police des constructions
7. Préavis N° 17/2022 - Demande d'un crédit d'étude dangers naturels, sécurisation du torrent du village, avant-projet, projet d'ouvrage et mise à l'enquête
8. Préavis N° 18/2022 - Modification de la taxe de résidence
9. Préavis N° 19/2022 - Demande de crédit complémentaire pour les travaux d'urgence à la route de Rodomont
10. Réponse au postulat de M. Gilles Chatelain du 22 mars 2022 – « Postulat concernant la protection des oiseaux nicheurs emblématiques du Pays-d'Enhaut »

- | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. Réponse au postulat de M. Gilles Chatelain du 11 octobre 2022 – « Postulat pour une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit » |
| 12. Divers et propositions individuelles |

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 est accepté à l'unanimité. Remerciements sont adressés à son auteure.

2. Communications du bureau

Les dates des Conseils 2023 sont fixées comme suit :

21 mars 2023
27 juin 2023
10 octobre 2023
2 décembre 2023

Le président fait lecture des courriers de demande d'excuse reçus par les députés, Mme Céline Baux et M. Pierre-François Mottier.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Concernant la pénurie énergétique, un plan de continuité d'activité (PCA) a été mis en place. Il s'agit d'un listing des différents points à respecter en cas de pénurie.

Le point de rencontre d'urgence (PRU) en cas de coupure électrique a été fixé au bâtiment communal. Ce lieu doit être équipé de génératrices et de personnel pouvant aider les citoyens dans le besoin. Les coûts engendrés sont importants et la question de la prise en charge par le Canton a été soulevée. Pas de réponse à l'instant. Des investissements devront être entrepris. Rien que la mise en place d'une génératrice d'urgence se monte à environ CHF 15'000.- pour son fonctionnement et à CHF 100'000.- pour son achat.

Le décret du Grand Conseil est rentré en vigueur au 2 novembre 2022. Il est consultable en ligne. Concernant les éclairages de Noël, une autorisation est accordée du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023. Hors de ces périodes, ils doivent être éteints pendant la nuit. La Commune est responsable de surveiller que ces mesures soient respectées. Si nécessaire, une dénonciation sera effectuée au Préfet.

Différentes mesures ont été prises par la Commune. L'éclairage sera éteint entre 23h30 et 5h30 sauf le giratoire pour des raisons de sécurité. L'optimisation de l'éclairage de l'église et des bâtiments communaux sera effectuée. Seuls les arbres seront illuminés du 13 décembre au 2 janvier. Le chauffage dans les locaux communaux sera diminué.

Le PACOM est dans les mains du département. Les coûts seront légèrement inférieurs aux préavis complémentaires soumis.

Mme Michèle Genillard

En réponse à la requête de M. Urweider, Mme Genillard communique que l'endettement net par habitant se monte à env. CHF 22'000.-. La moyenne cantonale est d'env. CHF 4'000.-. Les investissements conséquents du nouveau collège et de BDG ont fortement contribué à ce résultat.

Les pistes soulevées pour améliorer la situation consistent en un travail sur l'équilibre des domaines autofinancés, la péréquation, la planification des investissements, la gestion des charges (restriction au maximum des dépenses) et la gestion des recettes (augmentation des impôts).

Par rapport à la capacité financière, la dette pourrait être remboursée dans un délai convenable en comparaison d'autres communes.

A noter que la dette est rapportée par rapport au nombre d'habitants, toutefois le nombre de résidents fluctue fortement pendant la haute saison ce qui implique des infrastructures conséquentes et des charges plus importantes.

.

Mme Annie Schwitzguebel

Les plastiques liés à l'agriculture seront récupérés à la Landi de Château-d'Oex les 12 janvier, 2 mars et 27 avril 2023 entre 9h00 et 12h00.

Concernant les dangers naturels, le chantier de la conduite suite au glissement de terrain est terminé.

M. André Reichenbach

24 décembre 2022 - Arrivée du Père Noël

14 janvier 2023 – Saint-Antoine

Au PNR, M. François Margot cessera son activité durant l'été 2023.

M. Marcel Moratti

Le chemin qui relie la route de la Forcla à la route de la Manche sera amélioré au printemps.

Les nids de poule de la route des Siemes Picaz ont été réparés.

Les aérateurs de robinet ne seront pas subventionnés par la Commune. Leur cout est entre CHF 2.- et CHF 5.- et leur installation est relativement simple.

M. Stéphane Von Siebenthal

N'a pas de communication particulière.

Mme Cindy Morier

Dans le cadre de la crise énergétique et comme elle est chauffée par le biais d'un chauffage électrique, la température de l'église sera limitée à env. 15°C. Les travaux de rénovation de la toiture et du porche sont terminés.

La piste de ski de fond continuera de bénéficier d'un tracé 3.7 km. La signalétique sera améliorée.

Les sentiers de balades ainsi que le sentier raquettes de la Manche seront maintenus.

L'espace Barbapapa jouira des mêmes infrastructures que l'année dernière. Le Groupement Forestier mettra à disposition une grande table de pic-nic avec couvert.
Le réseau Mobilis peut maintenant être rejoint à faible cout. La Municipalité a décidé de s'y affilier. Ceci sera effectif dès décembre 2023.

4. Préavis N° 13/2022 Budget 2023

Le rapport de la commission est lu par Mme Marianne Moratti. La commission de gestion s'est réunie à 3 reprises et a rencontré la Municipalité ainsi que le boursier.

En réponse aux demandes de conseillers, les informations complémentaires suivantes sont transmises :

Rubrique 1500 Affaires culturelles et loisirs

En réponse à la demande de M. Oesch, M. Reichenbach informe qu'il n'y pas de location facturée pour l'église dans le cadre du Menuhin Festival, comme pour toutes les autres utilisations. A noter que les églises sont propriétés du Canton et non des Communes. Les frais de conciergerie sont par contre facturés.

Rubrique 3207 Planoz - Bertha

Il n'y a plus d'accès pour le chalet du Planoz, du coup sa location est à bien plaie. D'autres talus sans chemin particulier engendrent par contre une location fixe. M. Jean-Albert Lenoir aimerait plus de cohérence dans les locations.

Rubrique 3505 Grande Salle

Mme Annie Schwitzguebel informe que les couts électriques ont baissé suite à la rénovation de la Grande Salle.

M. Jean-Albert Lenoir aurait espéré une diminution plus marquée au vu de l'installation des panneaux solaires. D'autre part, les panneaux ne pourraient-ils pas être utilisés pour le bâtiment scolaire ? Ceci sera étudié répond Mme Schwitzguebel.

Rubrique 4305 Véhicules et outillage

M. Jean-Albert Lenoir aimerait savoir quel véhicule est prévu dans le budget de CHF 105'000.-. Il s'agit d'une camionnette avec une saleuse. Le char Lindner devient vieux et est souvent en panne. La saleuse actuelle est difficilement utilisable comme elle ne peut pas contenir des big bags de 1 m3 répond M. Moratti. Ces derniers doivent être ouverts et versés partiellement dans la saleuse, ce qui n'est ni efficace ni économique.

Rubrique 6800 Militaires

Mme Annie Schwitzguebel informe que la Municipalité a écrit aux personnes responsables en promouvant la location de la Grande Salle.

Rubrique 8100 Service des eaux

- A quoi correspond l'avance aux financements spéciaux qui figurait dans le budget 2022 ? se demande M. Cédric Morier. Comme ces domaines doivent être autofinancés, la Commune avançait le montant nécessaire afin d'équilibrer le budget, précise le Boursier. Toutefois elle ne peut être utilisée que sur une durée limitée d'où la demande de la fiduciaire d'arrêter.

Plan d'investissement

En réponse à la demande de M. Cédric Morier, Mme Genillard précise que les investissements budgetés sont absolument nécessaires. La Commune doit rester attractive pour ses habitants comme pour ses résidents secondaires. La Municipalité espère que la péréquation sera plus adéquate dans les années à venir.

M. Urweider s'étonne de l'importance du budget du réservoir de la Forclaz en comparaison des coûts de celui de l'Arrête. M. Moratti précise que des subventions ont été reçues pour le réservoir de l'Arrête. De plus, le volume de celui de la Forclaz est nettement plus important.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

- **Accepter le budget 2023 tel que présenté**
Est accepté par 31 oui et 1 non

5. Préavis N° 14/2022

Demande de crédits complémentaires – Budget 2022

Le rapport est lu par Mme Marianne Moratti pour la commission de gestion.

M. Colin Rayroud demande à quoi correspondent les nettoyages du chalet de la Planche. Une entreprise de nettoyage a été sollicitée au vu du manque de personnel disponible au sein de l'administration communale. Malgré le fait que les hôtes doivent nettoyer après usage, un contrôle et la récupération des clés sont nécessaires. D'autre part, l'alimentation en pellets doit être effectuée régulièrement. Un regroupement des trajets est effectué autant que faire se peut, précise Mme Schwitzguebel.

M. Cédric Morier souhaite connaître les conséquences en cas de refus du présent préavis. Les dépenses ne sont-elles pas déjà effectuées ? M. le Syndic rappelle que la Municipalité tient à être transparente vis-à-vis du Conseil. Il s'agit d'informer le Conseil au plus vite plutôt que lors de la présentation des comptes.

M. Jean-Albert Lenoir aimerait des précisions quant aux postes d'assurances. Il s'agit de protéger les membres dirigeants également lorsque leur fonction est terminée. L'autre assurance couvre également en cas de fraudes de l'ensemble des membres du personnel et non uniquement le boursier.

M. Urweider revient sur le bien-fondé de ce préavis. Lors du Conseil communal du 12 octobre 2021, le préavis 13/2021 – Autorisation de dépenses imprévisibles avait été voté. A ce moment-là, le Conseil avait souhaité avoir plus de transparence sur les dépenses de la Municipalité. Mme Genillard précise ce préavis. Il y figurait effectivement que les dépenses jusqu'à CHF 30'000.- pouvaient être effectuées par la Municipalité mais devaient être approuvées lors du dernier Conseil de l'année.

Le président met fin à la discussion et passe aux votes.

- **D'approuver les crédits complémentaires au budget 2022
d'un montant de CHF 103'390.00
*Est accepté à l'unanimité***

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

6. Préavis N° 15/2022

Adoption du règlement sur les émoluments en matière de police des constructions

M. Gilles Chatelain procède à la lecture du rapport de la commission. La commission suggère d'accepter le préavis avec les amendements proposés.

M. Jean-Albert Lenoir aimerait des précisions sur la contribution aux frais de stationnement. M. Von Siebenthal informe que le maître d'œuvre doit fournir un certain nombre de places de parc en fonction de la surface habitable. Dans la rue du village par exemple, ce n'est techniquement pas possible. Le maître d'œuvre devra donc payer une compensation de CHF 8'000.- par place de parc qu'il ne peut pas construire. La Commune devra ensuite mettre à disposition les places de parc en question. La façon de faire actuelle aux o/oo n'est plus acceptée par le Canton.

Lors de la présentation de prochains préavis, M. Reihle aimerait recevoir l'état actuel d'un règlement pour comparaison. Dans ce cas, répond M. Von Siebenthal, aucun règlement sur les émoluments n'existe. Toutefois, il prend note. M. Chatelain précise que la seule comparaison possible consiste en l'article 74 du règlement sur les constructions.

Au sujet du 1^{er} amendement, la commission souhaite compléter le règlement avec la mention qu'il s'agit uniquement des demandes nécessitant un permis de construire. Le 2^e amendement précise qu'il s'agit de CHF 25'000.- de travaux et non d'émoluments. Le 3^e amendement améliore la syntaxe.

Mme Annie Blum relève que toutes les informations ont été transmises lors du pré-conseil auquel il est utile de participer.

M. Christophe Barbey revient sur l'article 13. Les projets en cours ont-ils des droits acquis ? Il apprécierait qu'un maximum de dossiers en cours soient réglés avant le 31 décembre 2022. La Municipalité fera preuve de bon sens, précise M. Von Siebenthal. Toutefois, les dossiers en attente de documents et pour lesquels les propriétaires concernés ne semblent pas mettre du leur pour faire avancer les choses seront soumis aux nouvelles conditions.

M. Chatelain aimerait que les améliorations énergétiques soient encouragées par la Municipalité. Des programmes énergétiques seront de toute façon établis par les Communes à l'avenir, sur incitation du Canton, répond M. Frédéric Blum. A noter que tout le village est protégé par l'ISOS. Les aménagements peuvent être effectués mais doivent être esthétiques. Le fonds énergétique est disponible, il reste à trouver comment faire pour établir une certaine équité.

Mme Rachel Schwitzguebel rappelle que des subventions cantonales existent et pense donc qu'il n'est pas nécessaire que la Commune intervienne.

M. Barbey relève l'importance du fonds qui se monte à plus de CHF 900'000.-. Il faut dans un premier temps attendre que le chauffage à distance soit mis en place, relève Mme Annie Schwitzguebel.

Pour répondre à M. Chatelain, M. le Syndic précise que le fonds énergétique peut être utilisé pour différents cas, tant qu'il s'agit de projets en lien avec l'énergie renouvelable.

Le président clôt la discussion et met au vote la prise en considération des amendements. Les 3 amendements sont pris en considération à l'unanimité.

Les votes suivants sont soumis au Conseil :

- **Acceptation du 1^{er} amendement, soit modification de l'alinéa b de l'article 3 comme suit :**

« Toute demande d'autorisation préalable d'implantation, permis de construire, permis de démolir, permis d'habiter ou d'utiliser, ainsi que la demande de renouvellement de ces permis, dès lors que le projet est soumis à une mise en circulation CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) »

Est accepté à l'unanimité

- **Acceptation du 2^e amendement, soit modification de l'alinéa 4 de l'article 4 comme suit :**

« La taxe fixe administrative est exigible uniquement pour les prestations soumises à émolument (art. 3) pour un montant estimé des travaux égal ou supérieur à CHF 25'000.-»

Est accepté à l'unanimité

- **Acceptation du 3^e amendement, soit modification de l'alinéa 5 de l'article 4 comme suit :**

« La taxe proportionnelle technique est destinée à couvrir les différents frais liés à l'accomplissement des prestations (art. 3), tels que :

- a. la préparation, l'étude et le suivi du dossier ;*
- b. l'étude du dossier par la commission technique ;*
- c. la rédaction et l'envoi des courriers ;*
- d. le temps consacré pour répondre aux sollicitations des propriétaires, des mandataires et des maîtres d'état ainsi que pour la préparation et la rédaction des réponses aux opposants ;*
- e. la surveillance et les contrôles effectués sur les chantiers ;*
- f. les visites effectuées en vue de la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser. »*

et modification de l'alinéa 1 de l'article 5 comme suit :

« Si la complexité du dossier nécessite le concours d'un spécialiste tel qu'ingénieur-conseil, architecte, urbaniste ou avocat-conseil, les honoraires pour ses services seront ajoutés et portés à la charge de l'auteur de la demande. Les honoraires ne comptent pas dans les montants maximaux fixés dans la grille tarifaire. »

Est accepté à l'unanimité

- **Accepter la forme amendée du règlement communal sur les émoluments en matière de police des constructions**

Est accepté par 31 oui et 1 abstention

M. Von Siebenthal remercie le Conseil pour l'acceptation ainsi que la commission pour l'efficacité et la rapidité de son travail. Il espère que le règlement pourra ainsi être mis en vigueur rapidement.

7. Préavis N° 17/2022

Demande d'un crédit d'étude dangers naturels, sécurisation du torrent du village, avant-projet, projet d'ouvrage et mise à l'enquête

M. Pascal Oesch procède à la lecture du rapport favorable de la commission.

M. Cédric Morier demande si la TVA est incluse dans le montant demandé. Mme Schwitzguebel contrôlera.

M. Christophe Moret demande des précisions quant aux bureaux d'ingénieurs ou de consultants sollicités. Les services de l'Etat n'obligent pas de collaboration mais ont apprécié le choix de la Municipalité, précise Mme Schwitzguebel.

M. Jean-Albert Lenoir est d'avis que des travaux auraient dû être entrepris et souhaite qu'ils soient incorporés dans le projet présenté. Mme Schwitzguebel confirme que ce sera le cas.

M. Roger Yersin précise que le terreau a été créé dans le cadre des mesures d'urgence et regrette qu'il n'y ait pas eu de suivi. Mme Schwitzguebel relève qu'il s'agissait de dévier l'eau dans le ruisseau de la Croisette. L'idée serait de continuer ce terreau afin de gérer au mieux la déviation de l'eau. Selon M. Roger Yersin, le terreau se situe derrière les portes de la grange. Mme Schwitzguebel maintient que l'affaissement s'est fait devant la grangette et qu'il était important de protéger celle-ci.

La discussion est close et le président passe aux votes.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les diverses études en vue des travaux de sécurisation du Torrent du Village contre les inondations.**

Est accepté à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 100'000.-. Pour ce faire, le compte N° 9141.49 est ouvert au bilan**

Est accepté à l'unanimité

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire**

Est accepté à l'unanimité

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 100'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté à l'unanimité

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximum de 5 ans, sur le compte 6101.3311.01« Amortissement – Etude Torrent du Village ».**

Est accepté à l'unanimité

Mme Schwitzguebel remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis. Il s'agit d'un sujet sensible pour lequel la Municipalité essaie de faire au mieux.

8. Préavis N° 18/2022

Modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Le rapport de la commission est lu par Mme Vanessa Holt. La commission propose au conseil d'accepter le préavis.

M. Gilles Chatelain approuve pleinement cette adaptation. Tant mieux si les résidents secondaires sont intéressés à transformer leur bien en résidence principale. M. Oesch relève toutefois que la Commune vit grâce aux résidents secondaires, attention de les respecter ! M. Barbey émet le vœu que la Municipalité se penche plus en avant sur le bien-être des résidents secondaires.

M. Barbey demande s'il est réellement possible que l'entrée en vigueur se fasse au 1^{er} janvier 2023. Des démarches ont déjà été entreprises au Canton par anticipation, répond M. le Syndic. En cas d'acceptation par le Conseil, la Municipalité va faire tout son possible pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Dans la négative, un prorata est-il possible ? se questionne M. Barbey. Il semble que non, toutefois ceci reste à vérifier, précise M. Blum.

M. Barbey propose d'amender le préavis par une précision sur la mise en vigueur. Il est demandé à la secrétaire de le rédiger comme suit :

De fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition au 1^{er} janvier 2023, sous réserve de l'approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Le président met au vote la prise en considération de cet amendement. L'amendement est pris en considération par 23 oui, 7 non et 2 abstentions.

Le président met au vote l'amendement. L'amendement est accepté par 24 oui et 8 non.

Le président passe ensuite au vote du préavis amendé.

- **D'adopter la modification de l'article 11 du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, selon la modification proposée.**

Est accepté par 28 oui, 3 non et 1 abstention

- **De fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition au 1^{er} janvier 2023, sous réserve de l'approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.**

Est accepté par 24 oui, 7 non et 1 abstention

M. Blum remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis. Cette rentrée supplémentaire soulagera les charges courantes mais doit également permettre d'améliorer les infrastructures à disposition des résidents secondaires. En effet, il est très important que ces derniers continuent de se plaire à Rougemont.

9. Préavis N° 19/2022

Demande de crédit complémentaire pour les travaux d'urgence à la route de Rodomont

Le rapport favorable est lu par Mme Rachel Schwitzguébel pour la commission routes et infrastructures.

La parole n'étant pas demandée, le président passe directement aux votes.

- **D'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux d'urgence à la route de Rodomont**

Est accepté par 31 oui et 1 abstention

- **D'octroyer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 130'000.- portant le crédit total à CHF 350'000.-, sur le compte au bilan 9141.49**

Est accepté par 31 oui et 1 abstention

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire**

Est accepté par 31 oui et 1 abstention

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximale de 5 ans, sur le compte 4300.3311.1 « Amortissement-Route de Rodomont ».**

Est accepté à l'unanimité

M. Moratti remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis ainsi que la commission pour son travail efficace malgré le délai très court.

10. Réponse au postulat de M. Gilles Chatelain du 22 mars 2022 – « Postulat concernant la protection des oiseaux nicheurs emblématiques du Pays-d'Enhaut »

La réponse a été adressée par courrier à tous les conseillers. Il n'y a pas de remarques ou questions complémentaires.

11. Réponse au postulat de M. Gilles Chatelain du 11 octobre 2022 – « Postulat pour une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit »

M. Chatelain remercie pour la réponse rapide. Toutefois, sa réception uniquement hier dans sa boîte aux lettres ne lui a pas permis de grandes réflexions. M. Chatelain trouve dommage que ce soit cette réponse qui ait été choisie. Il aurait aimé qu'un projet plus abouti débouche de cette motion. Il recommande au Conseil de rejeter la réponse de la Municipalité et de former une commission d'étude. Il n'y a pas de vote possible sur la réponse à une motion précise le président.

Comme mentionné dans la lettre de réponse, M. Moratti rappelle que, pour des raisons légales, la Municipalité ne peut pas accepter la motion telle qu'elle a été présentée. Toutefois, la Municipalité est sensible au sujet évoqué. Des mesures ont déjà été mises en place et d'autres réflexions sont en cours. En complément, M. le Syndic précise que la Municipalité était en train de traiter la motion lorsqu'elle a reçu l'information de non recevabilité par M. le Préfet. M. Chatelain prend note et sera plus attentif à la formulation à l'avenir.

M. Barbey apprécie la réactivité de la Municipalité. Il est intéressé par la création d'une commission.

Si le Conseil souhaite créer une commission, le président informe qu'un nouveau postulat ou motion doit être créé au préalable.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Danièle Hakim

Relève que les résidents secondaires participent de façon importante à l'économie locale. Par contre, ces résidents ne sont pas conscients de l'état financier de la Commune. Mme Hakim trouve important de leur expliquer clairement la situation par une communication efficace. M. le Syndic informe que la Municipalité planche sur une rencontre avec les résidents secondaires pour mieux leur transmettre les informations. Mme Hakim trouve qu'un courrier explicatif serait plus efficace.

M. Gilles Chatelain

Aimerait savoir si le Groupement Forestier pourrait fournir un service permettant d'acheter un sapin de Noël de la région. Mme Schwitzgubel passe la parole à M. Frédéric Blum en tant que directeur dudit Groupement. Pour répondre à la demande des citoyens, il faudrait cultiver des variétés de sapins spécifiques comme les sapins Nordmann. Les sapins disponibles dans la région sont moins esthétiques et ne donnent pas satisfaction à la population. Le Groupement fournit uniquement les sapins emblématiques comme ceux des écoles, de la place du village de Rossinière et de l'église de Rougemont par exemple.

M. Jean-Albert Lenoir

A croisé le véhicule du service des eaux à Bulle. Il s'en est étonné et a appris qu'il amenait les analyses de l'eau. Il regrette qu'il n'y ait pas de collaboration entre les Communes du Pays d'Enhaut afin de regrouper les déplacements. M. Moratti relève que la question s'est déjà posée, toutefois ces échantillons doivent être amenés rapidement et les dates ne sont pas choisies mais communiquées par le Canton. A noter qu'il s'agit d'environ 10 heures de travail par année.

M. Jean-Pierre Urweider

Remercie Mme Genillard pour ses recherches quant au taux d'endettement par habitant. Selon un article qu'il a lu, le taux moyen est plutôt de CHF 10'000.-/habitant.

Le versement du verre dans le container de la place de la gare reste bruyant. Il apprécierait qu'une solution soit recherchée. Mme Annie Schwitzguebel répond que la réflexion est en cours. Les incivilités sont malheureusement en progression.

Dans la Commune de Saanen, les containers sont souterrains et le verre ne peut être versé qu'un par un, précise M. Matthias Moratti. Le son est ainsi nettement atténué. Remerciements pour cette remarque sont adressés par Mme Schwitzguebel.

M. Christophe Barbey

Demande quels seront les avantages de Mobilis. Au niveau cantonal, il s'agit d'une offre attractive. D'autre part, des économies seront réalisées au niveau des transports scolaires, répond Mme Cindy Morier. En complément, M. André Reichenbach précise qu'il ne s'agit plus uniquement de relier une gare à une autre, mais toute une zone à une autre. Dans ce sens, les transports publics de toute la zone de destination sont inclus. Dans une zone tarifaire, les transports publics peuvent être utilisés autant de fois que souhaité, pendant toute la durée de validité du billet Mobilis.

M. Christophe Barbey

Remercie pour les travaux relatifs aux nids de poule sur la route des Siernes Picaz. Sur le bas de la route et sur le pont, il semble qu'il y ait également des travaux à envisager. Il apprécierait que ces portions de route soient vérifiées. De même pour les autres routes secondaires dont l'été pourrait être amélioré. M. Moratti en est conscient mais rappelle que la Commune doit économiser.

M. Christophe Barbey

Souhaite encourager le Conseil à participer à l'action d'échange ATOUSEL.

M. Pascal Oesch


Informe qu'un comité d'initiative a été mis sur pied pour espérer une diminution d'impôts de 12% sur le canton de Vaud. Il reste à disposition des intéressés.

M. le Syndic remercie le Conseil pour la qualité des débats et son implication dans le bon fonctionnement de la Commune. Il remercie également ses collègues pour la bonne entente et la qualité de leur travail. Il termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à chacun.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 12h00.

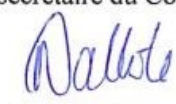
Rougemont, le 3 décembre 2022

Le Président du Conseil


Thierry Gerber



La secrétaire du Conseil


Nathalie Testa